



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
21 mai 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Cinquième session
Genève, 29 avril-3 mai 2013

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
sur sa cinquième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 29 avril au 3 mai 2013

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Résumé du Président.....	3
A. Observation liminaires.....	3
B. Rapports des réunions d'experts.....	6
C. Promotion de l'entreprenariat pour le renforcement des capacités productives	7
D. L'investissement, l'innovation et la technologie au service du développement	9
E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.....	13
F. Questions diverses	15
III. Questions d'organisation.....	15
A. Ouverture de la session.....	15
B. Élection du Bureau	16
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	16
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	16
Annexe I	
Participation	17
Annexe II	
Projet d'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	19

I. Conclusions concertées

(Points 4 et 5 de l'ordre du jour)

1. Promotion de l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives

(Point 4 de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Réaffirme la contribution de l'entrepreneuriat au développement économique et social et à cet égard,

Reconnaît que le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED est un important outil pour le renforcement des capacités productives dans le cadre des politiques et stratégies nationales de développement. Conformément aux dispositions du paragraphe 65 du Mandat de Doha, elle *encourage* le secrétariat à continuer d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition, sur la base de la méthodologie consacrée dans le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, ainsi qu'à promouvoir l'échange de meilleures pratiques sur le développement des entreprises, notamment par le biais du programme Empretec et du programme sur la promotion de relations interentreprises,

Se déclare satisfaite de la présentation par le secrétariat des plus récentes tendances et politiques dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises et *prie* le secrétariat de continuer à étudier et suivre ces tendances et leurs incidences sur le commerce et le développement, en tenant compte des difficultés économiques auxquelles sont confrontés l'économie mondiale et les pays en développement, en particulier les PMA et les pays en transition. À cet égard, elle *prend note* avec satisfaction de l'information actualisée et des analyses innovantes présentées par le secrétariat et *attend avec intérêt* la prochaine livraison (2013) du *World Investment Report*. Elle *demande* également que les conclusions et observations de ce rapport continuent d'être largement diffusées en tant que contribution à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités,

Se félicite du programme d'examen de la politique d'investissement (EPI) et, prenant note de l'accent mis sur les besoins et les priorités en matière de développement des pays bénéficiaires comme indiqué dans le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable (IPFSD), *demande* au secrétariat de continuer à promouvoir l'utilisation de ce cadre de politique de l'investissement, notamment dans le contexte des EPI et de leur mécanisme de suivi, et en *encourage* la mise en œuvre et le soutien pour le suivi.

2. L'investissement, l'innovation et la technologie au service du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Reconnaît qu'il est important d'acquérir une appréciable capacité dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour pouvoir tirer parti de l'actuelle économie mondialisée, fondée sur le savoir, et à cet égard *demande* au secrétariat de continuer de fournir une assistance aux pays en développement, en particulier aux PMA et aux pays en transition, y compris par des travaux sur les mesures à prendre pour faire de la STI un instrument d'appui au développement national, à la compétitivité et à la

diversification des exportations, et *encourage* la mise en œuvre et l'appui au suivi de ses travaux à cet égard,

Exprime sa satisfaction de la qualité du dialogue qui a eu lieu sur les questions relatives à l'investissement dans la technologie et dans l'innovation, et *note* la nécessité de développer les politiques de la STI, y compris des modèles de financement de la STI, en tenant compte des réalités nationales et des besoins des pays en développement,

Prie le secrétariat de continuer de faciliter l'échange d'expériences et l'apprentissage réciproque concernant les politiques de la STI, notamment à travers son programme de publications, ainsi que de conduire des travaux de recherche sur les politiques de la STI et de proposer des recommandations appropriées en vue d'accélérer le progrès de la STI.

II. Résumé du Président

A. Observations liminaires

1. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont également été prononcées par les délégations suivantes: Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; République islamique d'Iran, au nom du Groupe asiatique; Éthiopie, au nom du Groupe africain; Pérou, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; Union européenne; Hongrie, au nom du Groupe D; Bénin, au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA); et République de Corée.

2. Le Secrétaire général adjoint a évoqué un certain nombre de questions fondamentales concernant l'investissement étranger direct (IED), le développement des entreprises et du secteur privé, et la STI. Il a en particulier mentionné les faiblesses et les incertitudes qui marquaient l'économie mondiale et la fin prématurée de la reprise des flux d'IED. La communauté internationale devait donc s'attacher à relancer les flux d'IED et à faciliter un développement accru du secteur privé, y compris de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises (PME), dans le cadre d'une plus vaste stratégie visant à préserver la croissance de l'économie mondiale et à en garantir la contribution à la réalisation des objectifs d'un développement équitable et durable. La Commission avait un rôle actif à jouer dans la promotion de politiques aptes à soutenir une nouvelle reprise de l'IED, à dynamiser le développement du secteur privé et des entreprises, ainsi que la STI.

3. Comme l'avait anticipé le secrétariat de la CNUCED, l'IED en 2012 avait diminué de 18 %, pour s'établir à 1 300 milliards de dollars des États-Unis – revenant ainsi presque à son plus bas niveau depuis l'éclatement de la crise économique mondiale. Même si la CNUCED prévoyait une hausse en 2013 et en 2014, la reprise des flux d'IED dépendait de plusieurs facteurs extérieurs. Par ailleurs, le secrétariat a insisté sur l'importance qu'il y avait à intégrer dans l'économie formelle, par un appui au développement du secteur privé, les travailleurs et les entreprises du secteur informel, qui représentaient, d'après les estimations, presque un tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial.

4. Toutes les délégations ont relevé l'importance de l'investissement, en particulier dans les secteurs qui avaient des effets notables sur le développement, tels que celui des infrastructures. À cet égard, il était préoccupant de constater que l'IED avait diminué en 2012. Plusieurs groupements régionaux ont ajouté que les IED des sociétés transnationales pouvaient aider à améliorer la compétitivité, stimuler l'intégration dans le système commercial international par le biais des chaînes de valeur mondiales et notablement contribuer à l'intégration régionale. Plusieurs délégations ont souligné la pertinence de la livraison de cette année du *World Investment Report*, qui traitait plus

particulièrement des chaînes de valeur mondiales et des interactions du commerce et de l'investissement.

5. Tous les représentants ont déclaré soutenir l'assistance fournie par la CNUCED pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de l'investissement encourageant un IED contribuant à la réalisation des objectifs d'un développement durable et équitable. À cet égard, le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable (IPFSD) récemment conçu par la CNUCED était une contribution utile, notamment pour l'élaboration des politiques relatives à l'investissement international où il renforçait l'assistance de la CNUCED dans le domaine des accords internationaux d'investissement. De nombreux États membres ont déclaré apprécier les examens de la politique d'investissement (EPI) de la CNUCED. Plusieurs pays ont déclaré soutenir l'assistance proposée par la CNUCED en matière de statistiques et de méthodologies relatives à l'IED, qui avait permis à de nombreux États membres d'améliorer l'élaboration de leurs politiques. Les délégations se sont également félicitées de la création par la CNUCED d'une plate-forme sur les politiques d'investissement en tant que «guichet unique» utile pour obtenir une information et des données sur les tendances et les pratiques concernant les politiques d'investissement.

6. Plusieurs groupements régionaux ont souligné l'importance du développement des entreprises et du rôle des PME dans le processus de développement. Des représentants ont toutefois évoqué les problèmes rencontrés par de nombreuses PME de pays en développement pour s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales, notant l'intérêt à cet égard de l'assistance fournie par la CNUCED, notamment dans le cadre de son programme de promotion des relations interentreprises. La plupart des délégations ont reconnu l'importance du Cadre directeur pour l'entreprenariat récemment mis au point par la CNUCED et l'impact du programme Empretec.

7. Plusieurs délégations ont évoqué les réunions d'experts convoquées en application du mandat de la Commission, en se déclarant satisfaites du contenu et du sérieux des débats, et elles ont souligné à cet égard l'importance d'une analyse du rôle de l'IED et de l'intégration régionale dans le processus de développement.

8. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté les récentes tendances de l'IED et des politiques d'investissement. Compte tenu de la baisse de l'aide publique au développement l'an dernier et de l'augmentation inverse du commerce et de la production mondiale, il était préoccupant de constater que l'IED – qui restait une importante source de capital pour le développement – avait diminué en 2012.

9. Les flux d'IED affichaient néanmoins une relative résilience dans les pays en développement, avec un recul de seulement 3 %, et ils avaient même augmenté dans certaines régions, par exemple en Amérique latine et en Afrique. Les flux mondiaux d'investissement extérieur avaient également diminué, mais les pays en développement et les pays en transition avaient représenté une proportion record de 34 % de ce total. Le Directeur a souligné la surabondance de liquidités dont continuaient de disposer les sociétés transnationales, les fonds souverains et les fonds de pension, à savoir des milliers de milliards de dollars des États-Unis, dont une partie pourrait être utilisée pour des investissements productifs.

10. Concernant les politiques d'investissement, il a évoqué l'actuelle dichotomie entre libéralisation et réglementation de l'investissement. En dépit d'une forte hausse du nombre de mesures réglementaires adoptées par les gouvernements, la tendance dominante au niveau national restait à la libéralisation. Au niveau international, la CNUCED avait observé une hausse record du nombre de différends en matière d'investissement international en 2012. D'autres tendances, dont la multiplication des négociations régionales au détriment des négociations bilatérales, la prise en compte de la durabilité dans

les accords d'investissement et la réévaluation par de nombreux pays de leurs accords internationaux d'investissement remettraient beaucoup de choses en question pour le régime mondial de l'investissement.

11. Le Secrétaire général adjoint a également souligné dans sa déclaration liminaire l'importance que le Secrétaire général de la CNUCED accordait à la technologie et à l'innovation en tant que principaux moteurs de la transformation et du développement économiques. Promouvoir l'innovation avait été un important objectif stratégique de la politique économique dans de nombreux pays avancés, et aussi dans les pays en développement qui avaient réussi à réduire la pauvreté ces dernières années. Les banques, les marchés financiers et même certaines grandes entreprises hésitaient souvent à financer le risque d'innovation et avaient tendance à se montrer timorés pour financer des projets potentiellement innovants. Des études avaient toutefois montré que la rentabilité sociale des investissements dans la recherche-développement était souvent largement supérieure à la rentabilité privée. Le Secrétaire général adjoint a donc souligné combien il était important que les débats progressent au cours de la session de la Commission sur les politiques et les programmes qui permettraient d'améliorer la mobilisation de ressources pour l'investissement dans l'innovation.

12. La plupart des délégations (Groupe des 77, Groupe africain, Groupe asiatique, PMA, Union européenne) ont souligné l'importance qu'elles attachaient à la STI et à son rôle de moteur de la croissance et de la promotion d'un développement durable. Plusieurs ont considéré que l'investissement dans l'innovation était important, notamment pour faciliter le transfert de technologie. Les recommandations découlant du programme de la CNUCED relatif aux examens de la politique de la STI ont été jugées des plus utiles. Quelques délégations ont déclaré attendre avec intérêt la tenue de la prochaine session de la Commission de la science et de la technique au service du développement et les contributions du secrétariat, à cette occasion, sur le thème de la STI. Le Groupe africain a souligné la nécessité d'un environnement international favorable au développement technologique des pays africains. L'Union européenne a par ailleurs estimé qu'une coopération était nécessaire entre le secteur privé et les établissements de recherche pour encourager l'accroissement des capacités technologiques dans les pays en développement.

13. Le Groupe des 77 a évoqué l'importance des contributions de la CNUCED dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), s'agissant en particulier des travaux sur le commerce électronique. La République de Corée a loué la CNUCED pour l'analyse approfondie et les études de cas présentées dans la récente livraison (2012) du *Rapport sur l'économie de l'information*, concernant l'industrie du logiciel dans les pays en développement (en annonçant par ailleurs qu'elle avait versé une contribution de 40 000 dollars É.-U. pour l'établissement du *Rapport sur l'économie de l'information* en 2013).

14. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les tendances récentes de la politique de la STI dans l'optique du développement, ainsi que les travaux correspondants du secrétariat. Quelques-unes des principales tendances concernaient la nécessité d'ajuster la politique de l'innovation aux contraintes budgétaires, l'importance croissante de politiques d'innovation intégrées, et l'intérêt de plus en plus grand porté à «l'innovation verte». Autre tendance notable, l'émergence sur la scène scientifique et technologique internationale de certains pays en développement, qui pouvaient contribuer au développement de la coopération Sud-Sud. La Directrice a également déclaré que les TIC étaient et restaient un facteur déterminant des tendances globales de la technologie et de l'innovation. Elle a évoqué le regain d'intérêt de la communauté internationale pour la STI, comme en témoignaient la prise en compte de ces questions dans les débats et processus intergouvernementaux ainsi que la participation active de la CNUCED à ces débats, en particulier dans le contexte du programme de

développement pour l'après-2015 et de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social de l'ONU. En conclusion, elle a souligné la contribution des travaux de recherche de la CNUCED à une meilleure compréhension de ces tendances et de leurs incidences sur les politiques nationales et internationales.

B. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa première session

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

15. Le Vice-Président/Rapporteur de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat (28-30 janvier 2013), parlant au nom du Président, a présenté le rapport de la Réunion, où l'on avait souligné l'importance de l'investissement dans un contexte régional et la nécessité de trouver les moyens de promouvoir un investissement contribuant à un développement durable et à une croissance équitable. La Réunion d'experts avait mis en lumière les principaux aspects des interactions entre commerce et investissement et contribué à définir les moyens de promouvoir l'investissement dans une optique de développement durable et de croissance équitable. L'intégration régionale pouvait beaucoup contribuer à la coopération internationale et au multilatéralisme. Dans ce contexte, l'IPFSD de la CNUCED pouvait être utile, d'abord pour faciliter l'élaboration de politiques régionales optimales, ensuite pour mettre en avant dans les politiques régionales et les accords internationaux d'investissement en général des objectifs de développement durable. La CNUCED avait été invitée à poursuivre ses travaux de recherche sur les conditions pouvant conduire à des résultats équilibrés et durables dans un contexte régional.

16. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/3.

2. Rapport de la Réunion d'experts consacrée à l'évaluation des incidences des partenariats public-privé sur le commerce et le développement dans les pays en développement

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

17. Le Président de la Réunion d'experts consacrée à l'évaluation des incidences des partenariats public-privé sur le commerce et le développement dans les pays en développement (26-28 mars 2013) a présenté les résultats de la réunion, qui avait porté sur le rôle des partenariats public-privé dans les chaînes mondiales de valeur et sur la façon dont ces partenariats pouvaient contribuer à une croissance et à un développement durables. Les experts avaient mis en lumière les éléments fondamentaux de ces partenariats qui pouvaient être utiles aux PME, en particulier dans les pays en développement. Ils avaient également abordé différentes questions de gouvernance et analysé la façon dont les partenariats public-privé étaient utilisés pour promouvoir le commerce et la responsabilité sociale d'entreprise et, ce faisant, permettre aux PME de se conformer aux normes internationales en la matière. La réunion avait permis de recueillir des informations utiles sur l'exécution en cours du programme de promotion de relations interentreprises de la CNUCED, de renforcer la collaboration entre les divers centres Empretec représentés à la session et d'établir un dialogue fructueux avec les représentants d'autres institutions des Nations Unies, dont le Centre du commerce international, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

18. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.II/EM.3/3.

C. Promotion de l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives

(Point 4 de l'ordre du jour)

19. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a dit que l'entrepreneuriat pouvait beaucoup aider à accroître la compétitivité nationale et les capacités locales d'absorption, à attirer l'IED et à en garantir des effets multiplicateurs positifs. Le secrétariat de la CNUCED a souligné que, puisque la politique de l'entrepreneuriat contribuait aux objectifs nationaux de développement, elle devait avoir un caractère globaliste. À cet égard, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED, élaboré avec le concours d'experts de plus de 100 pays, était un outil qui pouvait aider les pays à concevoir des politiques globales de l'entrepreneuriat.

20. Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce du Costa Rica a dit que, dans les pays en développement, des politiques publiques étaient nécessaires pour promouvoir la création d'entreprises dans une optique d'intégration économique et sociale. Au Costa Rica, la croissance économique et la croissance des exportations récemment enregistrées étaient dues à un secteur dynamique de petites entreprises, qui représentait désormais plus de 30 % du PIB. Aider les microentreprises à se transformer en petites, moyennes, voire grandes entreprises exportatrices était l'une des premières priorités du pays, en particulier dans les provinces. Le Costa Rica était l'un des rares pays en développement à avoir déjà élaboré et appliqué une stratégie nationale intégrée de l'entrepreneuriat et, avec le soutien de la CNUCED, d'autres pays pourraient tirer des enseignements de son expérience. Le Ministre s'est également félicité de la coopération avec le programme Empretec concernant un nouveau projet relatif à la création d'une pépinière d'entreprises culturelles dans la ville de Limon.

21. Notant avec satisfaction que le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat avait été l'un des résultats positifs de l'Accord d'Accra (par. 39 b)), le Ministre du commerce et de l'industrie du Ghana a dit que la promotion de l'entrepreneuriat constituait une stratégie fondamentale pour transformer le Ghana en un pays à revenu moyen supérieur. Conscient de l'importance d'affirmer une forte volonté politique, le Président ghanéen avait nommé un Ministre des partenariats public-privé et du développement du secteur privé. Parmi diverses autres mesures adoptées figuraient la promotion de l'innovation et de la modernisation technologique des PME et le développement d'une mentalité entrepreneuriale, s'agissant en particulier d'encourager le secteur financier à mieux soutenir les PME. Le Ministre a souligné la nécessité d'accroître la capacité des institutions nationales de soutenir les PME, en particulier les PME dirigées par des femmes et des jeunes, et il s'est félicité de la coopération future avec la CNUCED à cet égard.

22. Le Ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat du Cameroun a dit qu'encourager l'entrepreneuriat était un objectif national fondamental depuis 2004. Après un examen approfondi de la situation, le pays avait adopté de nouvelles mesures, dont des incitations spécifiques, la création d'une banque des PME et l'adoption d'une nouvelle charte nationale de l'investissement. Évoquant l'appui fourni par le programme de réglementation en ligne de la CNUCED pour la création d'un registre à guichet unique en ligne, le Ministre a souligné la nécessité de promouvoir les compétences entrepreneuriales, en espérant voir le programme Empretec de la CNUCED s'installer dans le pays. Réitérant l'importance de la volonté politique, le Ministre a conclu en mentionnant la création récente d'un forum des entreprises du Cameroun, directement présidé par le Premier Ministre camerounais et destiné à apporter une aide aux PME.

23. Le Vice-Ministre des petites et moyennes entreprises de la République dominicaine a dit que les PME étaient au cœur des politiques publiques d'intégration sociale et de croissance économique. Son vice-ministère avait été créé sous l'égide du Ministère de l'industrie et du commerce, et un guichet unique permettait aux PME d'avoir immédiatement accès à toutes les informations nécessaires. D'autres initiatives concerneraient une réforme réglementaire visant à simplifier la création d'entreprises, avec la fourniture d'un financement spécifique et un plus large accès aux marchés publics, dont 20 % au moins seraient réservés aux PME. Le Vice-Ministre a également exprimé le souhait de voir se poursuivre la collaboration avec la CNUCED dans le cadre du programme Empretec et du programme sur la promotion de relations interentreprises.

24. Un représentant de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (SME) a présenté cette initiative. En 2012, 132 pays avaient organisé une Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, destinée à inciter les participants à s'engager dans une activité entrepreneuriale et à leur faire rencontrer de potentiels collaborateurs, mentors et investisseurs. Dans un certain nombre de pays, le centre Empretec national accueillait cette manifestation. La SME avait conduit en 2012 une enquête dans 34 pays pour évaluer l'expérience qu'avaient les entrepreneurs des politiques de l'entrepreneuriat dans leur pays. Le Congrès mondial de l'entrepreneuriat constituait, pour les décideurs, une plate-forme d'échange d'idées et de bonnes pratiques pour le renforcement des écosystèmes entrepreneuriaux. En 2013, le Congrès avait eu lieu à Rio de Janeiro et avait accueilli plus de 2 500 participants venus de 132 pays; en 2014, il se tiendrait à Moscou.

25. La lauréate du prix Empretec 2012 de la femme chef d'entreprise, originaire du Panama, a dit qu'un forum avait récemment été organisé dans son pays, en collaboration avec la CNUCED, sur les politiques nationales de l'entrepreneuriat. Depuis, des mesures avaient été prises pour renforcer le centre Empretec du Panama et améliorer l'écosystème national des PME. Ces efforts et ces mesures avaient permis à son entreprise de passer d'une production artisanale à une production pour l'exportation de denrées alimentaires à base de farine sans gluten. Son exemple prouvait que des aspirants entrepreneurs, au Panama et ailleurs, pouvaient concrétiser leurs rêves si des mesures appropriées étaient prises et une formation effective assurée.

26. Un représentant de l'organisme vietnamien de promotion du commerce, Vietrade, a souligné la contribution importante du centre Empretec local au développement des compétences entrepreneuriales au Viet Nam. Empretec Viet Nam était le premier centre Empretec d'Asie, et il avait le projet d'élargir ses activités de formation à toutes les provinces du Viet Nam et de devenir une plate-forme régionale.

27. Au cours des débats qui ont suivi, un représentant mexicain a souligné l'importance de l'entrepreneuriat pour l'intégration des plus pauvres dans l'économie formelle. Avec des PME représentant 52 % du PIB et 63 % de l'emploi, le Mexique avait récemment ajouté à de précédentes initiatives la création d'un institut de l'entrepreneuriat. Un représentant équatorien a remercié les ministres présents à la réunion d'avoir pris le temps de faire partager l'expérience pionnière de leur pays en matière de promotion de l'entrepreneuriat. Rappelant les trois piliers de l'activité de la CNUCED, à savoir la formation de consensus, la recherche et la coopération technique, il a demandé aux ministres de préciser le rôle de la coopération internationale, et du soutien de la CNUCED en particulier, dans la conception et l'élaboration de politiques de l'entrepreneuriat. Après avoir évoqué divers exemples, les ministres ont dit qu'il était important de tirer des enseignements des bonnes pratiques et ont déclaré vigoureusement soutenir le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED. Un autre thème abordé a été celui de l'importance croissante des pays émergents en tant que donateurs et de la coopération Sud-Sud.

D. L'investissement, l'innovation et la technologie au service du développement (Point 5 de l'ordre du jour)

1. Examen de la politique d'investissement de Djibouti

28. Les participants étaient saisis du rapport sur l'EPI de Djibouti (UNCTAD/DIAE/PCB/2013/1).

29. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a dit que Djibouti avait invité le secrétariat de la CNUCED à réaliser un examen de sa politique d'investissement à l'appui de l'objectif du pays de devenir une plate-forme logistique régionale, de mettre en place une stratégie pour accroître et diversifier l'IED, et de maximiser la contribution de celui-ci à un développement équitable et durable. Il a souligné que l'EPI n'était que la première étape dans la voie d'un accroissement quantitatif et qualitatif de l'IED. Il a rappelé aux participants que l'intérêt d'un EPI résidait pour beaucoup dans la mise en œuvre des recommandations qui en découlaient. La CNUCED était bien entendu prête à accompagner et à soutenir le Gouvernement djiboutien dans cette phase de mise en œuvre.

30. Dans ses observations liminaires, le Ministre du commerce de Djibouti s'est félicité de l'EPI, considéré comme une importante contribution au développement du secteur privé dans son pays. Il a souligné la détermination de son gouvernement de continuer de réformer l'environnement des entreprises. Il a évoqué de récentes améliorations telles que le processus en cours d'adoption de différents mécanismes de règlements des différends, la simplification des procédures de création d'entreprise, la mise en place d'un guichet unique, la création de l'Office djiboutien de la propriété industrielle et commerciale, la création du Haut Conseil national du dialogue public-privé et le début du processus de renforcement de l'Agence nationale pour la promotion des investissements.

31. Le Chef du Service des politiques de l'investissement de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté les principales conclusions et recommandations de l'EPI de Djibouti. Pour faire face à un problème de flux d'IED relativement limités, tant d'un point de vue sectoriel que pour le nombre de pays d'origine, l'EPI proposait une stratégie en cinq points, à savoir: 1) réformer l'environnement économique-commercial; 2) améliorer la gouvernance et renforcer les institutions; 3) investir dans les infrastructures; 4) renforcer le capital humain; et 5) définir des secteurs prioritaires pour la promotion de l'IED.

32. Le Directeur général de l'Agence nationale pour la promotion des investissements a donné un aperçu des progrès réalisés par son pays et des problèmes qui restaient à résoudre. Il a souligné que la situation géopolitique de Djibouti en ferait une plate-forme logistique naturelle une fois réalisées toutes les améliorations nécessaires. Il a également mentionné diverses mesures d'encouragement de l'investissement dans les secteurs prioritaires et a invité les participants à prendre contact avec l'Agence pour plus d'informations.

33. Les représentants participant au débat interactif ont tous félicité la CNUCED pour l'excellente qualité du rapport d'EPI. Un représentant s'est déclaré particulièrement satisfait des activités de la CNUCED dans les pays francophones. Les représentants ont unanimement félicité Djibouti pour la réalisation de son EPI, exprimé leur appui aux recommandations formulées et préconisé l'application de ces recommandations par le Gouvernement djiboutien.

34. Les représentants du secteur privé ont également salué l'EPI et les recommandations, exprimant leur satisfaction des notables progrès réalisés par le pays ces dernières années et soulignant la nécessité pour Djibouti de poursuivre dans la voie des réformes, lesquelles pourraient être évaluées à l'aune des meilleures pratiques internationales, a-t-il été suggéré. Reprenant le message de l'EPI, ils ont appelé à une application vigoureuse de la législation.

2. Examen de la politique d'investissement du Mozambique

35. Les participants étaient saisis du rapport sur l'EPI du Mozambique (UNCTAD/DIAE/PCB/2012/1).

36. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a loué le pays pour les progrès accomplis au cours des dernières décennies concernant l'accueil d'IED qui avaient contribué à la croissance économique nationale. La création d'une grande fonderie d'aluminium au milieu des années 1990 avait eu un important impact macroéconomique et avait amélioré l'image du pays auprès des investisseurs internationaux. Il n'en restait pas moins que d'importants obstacles au développement socioéconomique devaient encore être surmontés, concernant en particulier le développement industriel local, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

37. Dans le rapport d'EPI, il était recommandé au Mozambique de diversifier les IED au profit de projets plus modestes. La stratégie proposée s'articulait autour de quatre axes, à savoir: 1) ne pas se limiter à des mégaprojets pour assurer la croissance et la diversification économiques; 2) soutenir l'investissement là où les possibilités correspondent le mieux aux besoins de développement; 3) maximiser les incidences pour le développement des investissements dans des mégaprojets, dans les industries extractives et dans les partenariats public-privé; et 4) améliorer l'efficacité de la promotion de l'investissement.

38. La Vice-Ministre de la planification et du développement du Mozambique s'est félicitée du rapport d'EPI, considéré comme document essentiel dans l'actuel contexte économique. Elle a souligné que les recommandations viendraient étayer les efforts déployés par le Gouvernement mozambicain pour améliorer l'environnement economico-commercial et attirer davantage d'investissements privés en vue d'accélérer le développement économique et social du pays. Le Mozambique avait déjà commencé d'appliquer un certain nombre de ces recommandations et se félicitait de l'assistance technique qui lui était proposée, étant déterminé à continuer de travailler en partenariat avec le secrétariat de la CNUCED à la mise en œuvre des recommandations.

39. Les États membres ont pris note des progrès accomplis par le Mozambique, dont l'adoption d'une loi moderne sur la concurrence et d'une nouvelle loi sur les devises, l'accession à divers accords commerciaux bilatéraux et régionaux, et autres mesures d'économie de marché. Ils ont déclaré avoir apprécié la qualité et la pertinence de l'analyse présentée dans le rapport d'EPI et ont appelé la CNUCED à poursuivre ses travaux au titre de son programme d'EPI de façon qu'une assistance technique de suivi garantisse l'application des recommandations proposées. La délégation d'un État membre (Égypte) a invité le Gouvernement mozambicain à demander à la CNUCED d'établir un rapport sur la mise en œuvre des recommandations dans quelques années.

40. Les représentants ont souligné la nécessité de rationaliser et de simplifier les procédures de licence et d'encourager, dans l'administration publique, une attitude favorable à l'activité entrepreneuriale. Une délégation (Suède) a invité le Gouvernement à faire appel à des outils d'administration en ligne pour réaliser cette rationalisation des procédures. Les États membres ont également souligné la nécessité de faciliter l'accès à des titres de propriété foncière dûment certifiés. Divers représentants ont évoqué, par ailleurs,

l'accès aux compétences et la nécessité d'améliorer le régime relatif à l'entrée de compétences étrangères.

41. Les représentants du secteur privé ont exprimé leur satisfaction des progrès réalisés par le pays, tout en appelant davantage de réformes. Ils ont relevé que, selon les conclusions mêmes de l'EPI, les réglementations actuelles pénalisaient les PME, et ils ont demandé aux autorités de les simplifier et d'améliorer la prévisibilité des conditions générales de l'investissement, préalable à l'établissement de relations commerciales entre petites et grandes entreprises.

3. Investir dans l'innovation pour le développement

42. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a ouvert la séance en rappelant que la modernisation technologique et l'amélioration des capacités d'innovation étaient des moteurs du développement. Des politiques de la STI étaient essentielles au succès de toute stratégie de développement. Dans de nombreux pays en développement, toutefois, de faibles niveaux d'investissement dans la technologie et l'innovation constituaient un obstacle majeur à la modernisation technologique et au renforcement des capacités d'innovation. Au manque de financement s'ajoutaient d'autres contraintes importantes, telles que des liens insuffisants entre la recherche et l'industrie, la faiblesse des ressources humaines, etc. Le secrétariat a ensuite présenté une note d'information, en soulignant que l'innovation et l'apprentissage technologique étaient des questions systémiques qui allaient bien au-delà de la recherche-développement et appelaient donc une approche systémique de l'élaboration des politiques. Le financement était une contrainte majeure pesant sur un accroissement de l'investissement dans l'innovation dans les pays en développement, et le niveau de cet investissement dans ces pays (mesuré à l'aune, assurément imparfaite, des dépenses de recherche-développement) était sensiblement plus faible que dans les pays développés, à de rares exceptions près (dont la Chine et la République de Corée).

43. Trois intervenants des secteurs public et privé ont pris la parole sur la question de l'investissement dans l'innovation et la technologie au service du développement. Le premier a expliqué que dans la majorité des cas, le manque de financement pour l'innovation apparaissait aux premiers stades du développement des entreprises. Les pouvoirs publics avaient tendance à mettre l'accent sur l'offre de financement pour l'innovation, qui offrait une plus grande visibilité. Toutefois, les mesures visant à répondre à la demande revêtaient de plus en plus d'importance. Pour ce qui était du financement d'amorçage, de nombreux gouvernements avaient tendance à privilégier le capital-risque, même si on estimait que, dans certains pays, le financement par des investisseurs providentiels (*business angels*) était beaucoup plus important que le financement par capital-risque. Les investisseurs providentiels étaient plus présents dans les premières étapes et s'intéressaient davantage au niveau local, étant souvent des entrepreneurs eux-mêmes. L'investissement en capital-actions était plus problématique, car les investisseurs exigeaient alors des volumes commerciaux permettant des possibilités de sortie. L'importance grandissante des politiques de la demande appelait à une analyse plus critique des conditions générales, y compris des questions de réglementation. Les mesures devaient viser à mobiliser, et non à remplacer, le financement privé en créant des incitations concernant aussi bien l'offre que la demande, tout en laissant les décisions d'investissement aux investisseurs professionnels expérimentés.

44. Les experts de la République-Unie de Tanzanie et de la Thaïlande ont évoqué leur expérience du financement de l'innovation dans l'optique d'un renforcement des capacités pour la STI et de la promotion du développement socioéconomique. En République-Unie de Tanzanie, la recherche-développement s'attachait à valider l'utilité des technologies au niveau local et à améliorer la création de la valeur ajoutée dans l'agriculture.

La coopération internationale était importante pour le transfert de technologie, mais aussi pour la collaboration en matière de recherche et d'innovation. L'appui financier extérieur à la STI devait être complété par un appui national comparable à l'investissement, dans des conditions compétitives et transparentes. Il a été souligné qu'au-delà du financement, d'autres mesures d'appui aux entreprises innovantes, par exemple les pépinières d'entreprises, jouaient aussi un rôle important.

45. En Thaïlande, le financement était un élément fondamental de la nouvelle politique nationale de la STI. Les PME devaient accroître la valeur ajoutée locale et améliorer leur position dans les chaînes de valeur mondiales. L'investissement pour la promotion de l'innovation était fortement concentré sur les infrastructures, en particulier le développement de parcs scientifiques et de pépinières d'entreprises. Des politiques de mise en valeur des ressources humaines et de mobilité des compétences étaient également élaborées. Accroître la compétitivité des entreprises par une recherche et une innovation interdisciplinaires et mobilisant conjointement secteur public et secteur privé était un important objectif. Les questions réglementaires étaient également importantes, s'agissant notamment de la gestion de la propriété intellectuelle, du renforcement des capacités et des incitations à l'enregistrement et à l'exploitation commerciale de la propriété intellectuelle, outre la collaboration avec les établissements publics de recherche et les universités.

46. Au cours du débat qui a suivi, les représentants sont convenus qu'un accroissement des investissements en faveur de la STI était nécessaire, en particulier de la part du secteur privé. De nombreuses questions demeuraient, dont celle de savoir comment attirer des investissements dans la STI, et la nature et le rôle du transfert de technologie en matière d'appui à l'innovation. Il a été avancé que les pays en développement devraient s'attacher à définir leurs propres modèles de financement de l'innovation. La participation des universités à l'innovation constituait souvent une nouveauté, car nombre d'universités avaient été créées dans une optique purement pédagogique, en tant qu'établissements d'enseignement, et des efforts étaient nécessaires pour accroître leur participation aux activités liées à l'innovation. Des problèmes analogues se posaient aux entreprises, qui hésitaient souvent à investir dans la recherche-développement et dans des activités d'innovation compte tenu des incertitudes et des problèmes inhérents à l'environnement d'un pays en développement. Les gouvernements devaient veiller à ce que leur participation au financement de l'innovation s'accompagne, en proportions croissantes, d'une hausse des investissements du secteur privé. Il était difficile de déterminer pendant combien de temps et à quelle hauteur le secteur public devrait stimuler une économie toujours plus innovante.

47. Il est ressorti des débats qu'il fallait sans doute parvenir à une masse critique de ressources humaines et de propriété intellectuelle pour engager un développement tiré par l'innovation. Consacrer 1 % du PIB à l'investissement dans la recherche-développement semblait être un minimum pour enclencher des processus d'innovation. Toutefois, les programmes de financement devaient s'inscrire dans un vaste cadre relatif à l'innovation. Concernant le transfert de technologie, l'absence de retombées de l'IED était un problème commun aux pays en développement. Les décideurs devaient évaluer la réalité effective des transferts et des retombées. L'établissement de liens avec l'économie locale et le transfert de connaissances étaient extrêmement importants, et la simple création de sociétés grâce à l'IED et leur impact sur les exportations n'étaient pas en soi suffisants pour stimuler le développement.

48. Les représentants ont estimé qu'une double approche – de bas en haut et de haut en bas – devrait présider à l'élaboration des politiques dans le domaine considéré. Les gouvernements devaient envisager le financement de l'innovation davantage à la manière des investisseurs en capital-risque: chaque projet devait présenter un «point de sortie» permettant aux investisseurs de récupérer leur investissement pour l'affecter à de nouvelles activités ou entreprises innovantes. De même, les universités devaient afficher un

plus grand «esprit d'entreprise» afin de participer davantage au processus d'innovation; des mesures d'incitation pouvaient être adoptées à cette fin dans le domaine de la réglementation, en particulier dans celui de l'exploitation de la propriété intellectuelle.

49. L'exploitation commerciale des résultats de la recherche, en particulier dans les petits pays, dépendait des relations entre petites et grandes entreprises et institutions académiques locales. Si les bourses de valeurs pouvaient jouer un rôle, très peu d'entreprises innovantes cherchaient à y être cotées. Le financement participatif de l'innovation était un nouveau phénomène intéressant qui recelait un potentiel, mais il fallait faire preuve de prudence.

E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

50. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a décrit les progrès accomplis concernant la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers des travaux de la CNUCED dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises en s'appuyant sur un rapport publié à l'occasion de la cinquième session de la Commission, intitulé «Division on Investment and Enterprise Impact Report 2013» (UNCTAD/DIAE/2013/2), qui exposait les principales réalisations découlant de l'exécution des mandats définis à Accra, et plus récemment à Doha.

51. Son exposé a porté sur les principaux résultats obtenus par la Division, grâce à l'application des principes d'une «gestion axée sur les résultats renforcée», c'est-à-dire une gestion axée non seulement sur les résultats, mais aussi sur l'impact (à moyen terme et à long terme) des activités réalisées. Le Directeur a détaillé la stratégie adoptée, expliquant comment les ressources étaient affectées de façon optimale pour obtenir tout un ensemble de produits phares et réaliser des activités fondamentales constituant «des chaînes de valeur consultatives sur l'investissement et le développement des entreprises». Il a souligné que l'exécution des activités correspondant aux éléments de cette chaîne de valeur reposait sur quatre principes fondamentaux: être à l'avant-garde, avoir un effet catalyseur, répondre à la demande, et intervenir sur la base des compétences requises. Cette approche avait été considérée comme une pratique optimale par des vérificateurs et des évaluateurs indépendants, dont le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection. Il a également présenté une synthèse du cadre d'évaluation des performances conçu par la Division pour illustrer la pertinence, la qualité, l'efficacité, l'efficience et l'impact de ses produits et de ses activités, qui figurait dans un appendice au rapport. Enfin, s'appuyant sur ce même rapport, le Directeur a évoqué les principaux résultats en termes d'impact de chaque produit fourni ou activité exécutée par la Division.

52. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la présentation du rapport de la Division et ont pris acte des progrès réalisés concernant l'évaluation de l'impact des activités grâce à l'application d'une gestion axée sur les résultats renforcée. Elles ont invité la Division à poursuivre dans cette voie et à continuer de faire largement connaître l'impact de ses travaux sur le développement grâce cette méthode de gestion.

53. Une délégation ayant demandé des précisions, concernant en particulier l'application d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités, menaces) aux travaux de la Division, le Directeur a expliqué qu'une telle analyse était régulièrement réalisée pour chaque produit principal ou activité fondamentale. Dans ce contexte, il a décrit les enseignements tirés de l'expérience et les mécanismes mis en place au niveau de la Division pour faire face aux risques pouvant découler des opérations du secrétariat, en fournissant des exemples concrets d'application de ces mécanismes. Il a aussi relevé les principales faiblesses de la CNUCED, à savoir le manque de présence sur le terrain et un niveau relativement faible

de ressources extrabudgétaires, en expliquant comment la réorientation stratégique de la Division autour de trois grands axes (produits essentiels, utilisation des technologies de l'information, et partenariats et réseaux) permettait d'y remédier. Louant le rapport 2013 de la Division pour la qualité de l'analyse des activités de la CNUCED dans les domaines de l'investissement et des entreprises, une autre délégation a dit que les thèmes de discussion au cours de la présente session de la Commission correspondaient à des domaines prioritaires pour son gouvernement. La représentante de cette délégation a souligné la qualité de l'analyse réalisée par le secrétariat et la pertinence des débats et des échanges de meilleures pratiques tout au long de la semaine. Pour ces raisons, son pays était fréquemment associé aux activités réalisées par la Division de l'investissement et des entreprises, dont la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat et les EPI. Sur ce dernier point, et plus spécifiquement concernant la présentation de l'EPI du Mozambique, la représentante a noté la pertinence des recommandations formulées, en particulier l'accent mis sur le développement des infrastructures, sur l'importance de l'investissement dans le secteur agricole et sur le rôle d'une bonne gouvernance et de la transparence pour la création d'un environnement plus favorable à l'investissement et à des retombées positives de celui-ci.

54. Le secrétariat a ensuite présenté son rapport annuel d'activité dans le domaine de la STI, y compris les TIC, pour 2012 (document UNCTAD/DTL/2013/1 de la Division de la technologie et de la logistique), conformément au paragraphe 206 de l'Accord d'Accra.

55. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les travaux de la Division sur la STI dans le contexte des trois piliers de la CNUCED. Pour ce qui était de la gestion, la Division appliquait pleinement la méthode de la gestion axée sur les résultats. Il était essentiel de mesurer l'impact général des activités de la Division. Le contrôle, le suivi et l'évaluation étaient d'importants éléments permettant d'atteindre cet objectif. Des indicateurs concernant la diffusion, la qualité et l'impact avaient été mis au point lors d'un récent séminaire de travail, dans l'objectif fondamental de renforcer une culture de gestion axée sur les résultats au sein de la Division.

56. Pour ce qui était de la recherche, la Division poursuivait ses travaux sur ses publications phares – *Rapport sur la technologie et l'innovation* et *Rapport sur l'économie de l'information* – ainsi que sur un certain nombre d'études, récurrentes ou ponctuelles. Elle établissait également des rapports sur des questions relatives à la STI pour la Commission de la science et de la technique au service du développement, dont la CNUCED assurait le secrétariat. Parmi les questions ainsi récemment traitées figuraient l'importance de l'analyse géospatiale pour le développement, la STI et la croissance urbaine, ou encore le haut débit pour un développement équitable.

57. La Division participait à de multiples activités de formation de consensus, dont les réunions de divers organes tels que la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU, le Sommet mondial sur la société de la consommation, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement.

58. Les examens de la politique de la STI étaient l'une des principales activités d'assistance technique réalisées par la Division dans ce domaine. Tout récemment, de tels examens avaient été conduits en El Salvador et au Pérou, qui avaient fourni d'utiles orientations aux gouvernements de ces pays. Diverses autres activités techniques importantes se rapportant au renforcement des capacités en matière de législation sur le commerce électronique, de technologie et d'entrepreneuriat étaient également en cours. En conclusion, la Directrice a dit que la demande d'activités de coopération technique était en hausse.

59. Il a également été fait mention de l'importance croissante de la STI dans les processus intergouvernementaux. Par exemple, la CNUCED établissait actuellement, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, une note thématique à l'intention de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015. Elle contribuait également aux préparatifs régionaux de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, qui s'intéresserait principalement cette année au rôle de la STI et à la contribution potentielle de la culture à la promotion d'un développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

60. Les délégations ont dit que l'investissement dans l'innovation était une question particulièrement importante et qu'un échange continu d'expériences et de meilleures pratiques, comme l'avaient fait les experts de la République-Unie de Tanzanie et de la Thaïlande au cours de la session de la Commission à propos du financement de l'innovation, était utile et enrichissant, et il était important qu'à l'analyse corresponde une action concrète.

61. Concernant les examens de la politique de la STI et en réponse à la question posée par une délégation (Indonésie) sur la façon dont le secrétariat veillait à l'application et au suivi des conclusions, il a été expliqué que celui-ci pouvait être associé à certaines activités de suivi (recommandation à court terme, formation), mais que le suivi d'une réforme du cadre institutionnel et juridique, ou du système de l'innovation dans des secteurs spécifiques exigeait des moyens financiers ou des compétences tout à fait particulières que le secrétariat ne possédait pas toujours, d'où la nécessité de nouer des partenariats avec d'autres institutions (comme cela avait été le cas pour le suivi de l'examen de la politique de la STI du Ghana).

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

62. La Commission a décidé:

a) De prendre note du projet d'ordre du jour provisoire de sa prochaine (sixième) session, exception faite des deux points de fond 4 et 5 (voir l'annexe II), établi et soumis par le secrétariat de la CNUCED conformément à l'article 8 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement, et de soumettre ce projet au Conseil du commerce et du développement pour examen et adoption;

b) De demander au Conseil du commerce et du développement d'examiner et d'adopter, sur la recommandation du Bureau du Conseil, au moins six mois avant sa prochaine (sixième) session les deux points de fond 4 et 5 du projet d'ordre du jour provisoire de sa sixième session, conformément au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

63. La cinquième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 29 avril 2013 par M. Leulseged Tadese Abebe (Éthiopie), Vice-Président/Rapporteur de la Commission à sa quatrième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

64. À sa séance plénière d'ouverture, le 29 avril 2013, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Mikhail Khvostov (Biélorus)
Vice-Présidents:	M ^{me} Marion Vernese Williams (Barbade)
	M. Thomas Fohgrub (Allemagne)
	M ^{me} Karen A. Glocer (États-Unis d'Amérique)
	M. Anthony Nyame-Baafi (Ghana)
Rapporteur:	Mr. Pewan Jasim Ibrahim Zawitai (Iraq)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

65. À sa séance plénière d'ouverture, le 29 avril 2013, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/C.II/19; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable;
 - b) Rapport de la Réunion d'experts consacrée à l'évaluation des incidences des partenariats public-privé sur le commerce et le développement dans les pays en développement.
4. Promotion de l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives.
5. L'investissement, l'innovation et la technologie au service du développement.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

66. À sa séance plénière de clôture, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion, rapport qui serait soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, ont participé à la session:

Afghanistan	Iraq
Afrique du Sud	Irlande
Albanie	Islande
Andorre	Jamaïque
Angola	Japon
Arabie saoudite	Jordanie
Autriche	Kazakhstan
Bangladesh	Kenya
Barbade	Koweït
Bélarus	Lettonie
Belgique	Lesotho
Belize	Lituanie
Bénin	Madagascar
Bhoutan	Malaisie
Bosnie-Herzégovine	Mali
Brésil	Maroc
Bulgarie	Maurice
Burundi	Mexique
Cameroun	Monténégro
Canada	Mozambique
Cap-Vert	Myanmar
Chine	Namibie
Colombie	Népal
Congo	Nigéria
Costa Rica	Oman
Côte d'Ivoire	Pakistan
Djibouti	Panama
Égypte	Pérou
Émirats arabes unis	Portugal
Équateur	République de Corée
Espagne	République de Moldova
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Éthiopie	Royaume-Uni de
Fédération de Russie	Grande-Bretagne
France	et d'Irlande du Nord
Ghana	Sénégal
Grenade	Suède
Guinée équatoriale	Suisse
Hongrie	Tchad
Inde	Togo
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie

* La présente liste indique les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir TD/B/C.II/INF.5.

Vanuatu	Yémen
Venezuela (République bolivarienne du)	Zambie
Viet Nam	Zimbabwe

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation de la coopération islamique
 - Organisation internationale de la francophonie
 - Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
 - Union africaine
 - Union européenne
3. Une institution spécialisée et une organisation apparentée étaient représentées à la session:
 - Banque mondiale
 - Organisation mondiale du commerce
4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:
 - Centre du commerce international
 - Programme des Nations Unies pour l’environnement
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
 - Catégorie générale*
 - Organisation internationale des employeurs
 - Catégorie spéciale*
 - Association mondiale des organismes de promotion de l’investissement

Annexe II

Projet d'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Rapport des réunions d'experts.
 4. (Voir la section F, Questions diverses, par. 62 du présent rapport).
 5. (Voir la section F, Questions diverses, par. 62 du présent rapport).
 6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.
-